



Convention n° 24-03-0067

ENTRE

L'Institut français du Cambodge Représenté par Monsieur Pierre Vincent, directeur 218, rue Keo Chea, Phnom Penh

Ci-après dénommé, l'Institut

ET

L'Université Nationale de Battambang Représenté par S.E. Sok Khorn, recteur Route nationale 5, Battambang

Ci-après dénommée, UNBB

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet l'enseignement de la langue française à l'Institut français du Cambodge (Antenne de Battambang), aux étudiants du département de français de l'UNBB.

ARTICLE 2 - Date d'effet et durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois sessions, du 08/04/2024 au 31/12/2024.

ARTICLE 3 - Modalités de la formation

Les étudiants seront inscrits dans les cours extensifs de français général de l'IFC correspondant à leur niveau (liste nominative remise à l'IFC par le département de français au minimum 10 jours avant le début de chaque session). Chaque session de cours comprend 46 heures de formation.

Dates prévisionnelles des 3 sessions :

1*** session du 08/04/2024 au 21/06/2024 2*** session du 08/07/2024 au 09/09/2024 3*** session du 14/10/2024 au 20/12/2024

A la fin de mois de mars, l'Institut à Battambang procédera à l'évaluation des participants et à leur première inscription.

Les étudiants du département de français de l'UNBB s'engagent à respecter les horaires de cours et le calendrier des cours de l'IFC à Battambang.

Durant la session, si un étudiant est absent de manière injustifiée, des pénalités seront appliquées à la note obtenue lors du test de fin de session, comme suit :

- a. Plus de 2 séances consécutives : 2 points
- b. Plus de 3 séances consécutives : 4 points
- c. Plus de 4 séances consécutives : 6 points
- d. Plus de 5 séances consécutives : 8 points

Pour se présenter au test de fin de session, les étudiants devront observer une assiduité minimum de 80% de la durée totale de la session en cours.

Si un étudiant ne peut pas se présenter le jour de l'examen ou en cas d'échec, il a la possibilité d'effectuer un test de rattrapage en payant 10 USD (dix dollars américains) supplémentaires par examen. Seul l'examen réussi permet de passer à la session suivante.

Paraphe

P٧



CS CamScanner



Le centre de langues de l'Institut à Battambang fournira chaque fin de sessions au département de français de l'UNBB un bilan d'assiduité des étudiants inscrits.

Après chaque session, une évaluation des bénéfices de l'action par l'UNBB déterminera la poursuite de l'action ou y mettra un terme.

Dans l'intérêt de valoriser les parcours d'apprentissage, le centre de langues de l'IFC à Battambang recommande que la majorité des participants obtiennent une certification attestant de leur niveau de langue et encourage l'UNBB à Inscrire les bénéficiaires de la convention aux sessions d'examens du DELF en 2024.

Le centre de langues de l'IFC à Battambang pourra apporter, sur demande, un conseil pour le choix des niveaux d'inscription aux examens en fonction des résultats obtenus aux tests de fin de session de cours et de la progression individuelle des participants.

ARTICLE 4 - Conditions financières

Pour chaque inscription, le centre de langues de l'Institut à Battambang accorde une remise de 33% sur le tarif de 72 USD (soixante-douze dollars américains) en vigueur au 1º janvier 2024, soit 48,24 USD (quarante-huit dollars américains et vingt-quatre centimes) après réduction, à condition qu'un minimum de 5 étudiants s'inscrivent en cours à chaque session.

L'Inscription aux cours inclut un accès gratuit à la médiathèque de l'Institut et à l'ensemble de ses services.

L'achat d'un manuel, en sus des frais de formation, est pris en charge par l'UNBB. Le tarif en vigueur du manuel du cours est de 12,00 \$ US (douze dollars américains) à 25,00 \$ US (vingt-cinq dollars américains), en fonction du niveau.

Une remise de 15% sera accordée pour chaque inscription aux examens du DELF et du DALF qui auront lieu en 2024.

ARTICLE 5 - Modalités de règlement

Le règlement sera effectué par l'UNBB au début de chaque session, par virement bancaire, sur présentation d'une facture émise par l'Institut, libellée en dollars américains.

ARTICLE 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 - Litiges

En cas de difficultés sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties décident de coopérer de bonne foi et avec diligence pour trouver une solution et de ne s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Phnom Penh qu'après épuisement des voles amiables.

La présente convention est signée en deux exemplaires originaux,

mbang

Fait à Phnom Penh, le 12 mars 2024

M. Pierre Vincent

Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Directeur de l'Institut français du Cambodge

